

**RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD  
VAUDOIS**

concernant

**LE BUDGET 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2013.



**Préambule**

L'article 8 al. 1 de la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) stipule : pour assurer le respect des exigences découlant du standard de sécurité cantonal, les communes du canton collaborent pour créer et exploiter des SDIS régionaux, et accomplissent ensemble les tâches découlant du service de défense contre l'incendie et de secours.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LSDIS le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et afin de répondre aux nouvelles exigences, l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois a été entérinée dans ses statuts.

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts. Le premier exercice budgétaire débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le CoDir de l'association a effectué un travail accéléré afin de réaliser le budget avant fin 2012.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de F. 10.- par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

**Caractéristiques du budget 2013**

Lors des séances du CoDir il a été relevé la nécessité d'un EPT supplémentaire pour la région. Cette personne viendra renforcer les équipes dans le courant du premier trimestre 2013. Son traitement a été ajouté au budget dans le compte "Traitements". Figure également sous cette ligne, le personnel fixe (cinq pompiers permanents et une assistante de direction)

déjà en fonction. Une part des salaires et charges sociales relative aux tâches relevant uniquement de la Ville d'Yverdon-les-Bains a déjà été retirée du budget.

Cet EPT supplémentaire sera engagé sous les statuts de la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'identique des autres collaborateurs fixes.

Cet EPT aura principalement en charge d'apporter une aide administrative aux chefs de site.

### Charges et recettes par nature

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2013 présente un total des charges de Fr. 2'665'900.- et un total des recettes de Fr. 772'000.-.

Budget 2013		
Charges par nature	Charges	Recettes
Comité de direction et Conseil intercommunal	Fr. 25'000.-	
Traitements	Fr. 566'000.-	
Salaires personnel occasionnel	Fr. 1'000.-	
Soldes	Fr. 749'000.-	
Frais de déplacements	Fr. 1'200.-	
Indemnités	Fr. 109'400.-	
Frais de formation	Fr. 62'000.-	
Frais divers du personnel	Fr. 48'400.-	
Frais administratifs divers	Fr. 20'750.-	
Achats machines et mobilier	Fr. 9'000.-	
Habits et équipements	Fr. 37'850.-	
Achats véhicules	-	
Achat matériel et outillage	Fr. 59'700.-	
Chauffage, éclairage	Fr. 36'300.-	
Produits de conciergerie	Fr. 4'100.-	
Prestations refacturables	Fr. 24'500.-	
Mousse, poudre, air	Fr. 2'500.-	
Entretien et aménagement des locaux	Fr. 18'000.-	
Entretien véhicules et matériel	Fr. 113'000.-	
Locations locaux divers	Fr. 25'000.-	
Locations casernes	Fr. 538'500.-	
Frais de port	Fr. 3'200.-	
Téléphones et radios	Fr. 32'000.-	
Assurances	Fr. 8'500.-	
Charges sociales	Fr. 153'000.-	
Prestations internes reçues	Fr. 18'000.-	
Interventions facturées		Fr. 256'000.-
Subventions		Fr. 516'000.-
	2'665'900.-	772'000.-

Au terme de l'exercice, les charges nettes à charge de la région se montent donc à Fr. 1'893'900.-.

### Conclusion

En résumé, le budget 2013 se présente de la façon suivante :

Charges	Fr. 2'665'900.-
Recettes	Fr. 772'000.-
Contribution spéciale Yverdon (27'651 habitant x Fr. 10.-)	Fr. 276'510.-
<b>Résultat</b> (à financer par habitant de la région)	<b>Fr. 1'617'390.-</b>

Le CoDir s'est efforcé d'élaborer ce budget avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la

région. Chaque position a été considérée de manière très consciencieuse et le CoDir a analysé avec minutie le bienfondé de toutes les dépenses présentées.

Le budget 2013 étant un premier exercice budgétaire, il sera examiné par la commission de gestion désignée et s'il y a lieu une analyse sera effectuée et des dispositions seront prises.



**Au vu de ce qui précède, le comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2013, en votant le texte ci après :**

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 :** Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2013

	Mouvement financier
Charges	Fr. 2'665'900.-
Recettes	Fr. 772'000.-
Contribution spéciale Yverdon	Fr. 276'510.-
Résultat (à financer par habitant)	Fr. 1'617'390.-

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Daniel Carrard

Léona Aubry